

CMJ

Conseil Municipal des Jeunes

Nous on vote !



MAIRIE DE MONTESQUIEU-VOLVESTRE.



Commission CMJ

PRÉSENTATION

Le C.M.J de Montesquieu-Volvestre



2

- Qu'est-ce que le CMJ ?
 - ▣ Une instance mixte de 16 jeunes élus
 - ▣ 4 niveaux : CM1 à 5^{ème}
 - ▣ Durée du mandat : 2 ans

- Historique
 - ▣ Le 1^{er} Conseil Municipal des Enfants a vu le jour à Schiltigheim en 1979 (année internationale de l'enfance).
 - ▣ 2015 : Création du CMJ de Montesquieu-Volvestre.



Le rôle du CMJ

3

Cette structure participative est mise à la disposition des jeunes par la commune pour les impliquer dans la vie sociale et les aider à développer une citoyenneté active. **Le C.M.J leur permettra :**

- De représenter les Montesquivien(ne)s.
- D'améliorer la vie quotidienne dans le village.
- De s'exprimer et de donner librement leur opinion.
- De mettre en place des actions concrètes avec les jeunes et pour l'ensemble des habitants.
- De créer des passerelles intergénérationnelles.

Les différents accompagnants et leur rôle



4

□ **Les accompagnants (service Enfance et Jeunesse)**

- Ils n'imposent aucune décision
- Ils accompagnent les jeunes élus dans leurs projets
- Ils leur permettent d'analyser les propositions avant toute décision
- Ils permettent à chaque jeune de s'exprimer et de voter

□ **Les élus référents sont porteurs du projet**

- Ils gèrent la coordination avec les différents services, l'administratif, la logistique etc...

□ **Les intervenants extérieurs**

- Ils peuvent intervenir en appui technique sur les projets.

Les partenaires du projet



5

□ ***Le collège Stella Blandy et l'école élémentaire de Montesquieu***

➤ *Equipes éducatives*

- Information aux élèves sur le fonctionnement d'un conseil municipal
- Aide à la mise en place des élections
- Encadrement des élèves lors des élections



Quelques exemples d'actions possibles

6

- Participation à des opérations éco-citoyennes
- Participation à diverses manifestations
- Actions intergénérationnelles



Les commissions du CMJ

7

1 - Environnement et vie du village.

2 – Sports et loisirs.

3 – Communication – Culture.



Les réunions de travail

8

- ❑ En fonction de l'emploi du temps et du temps libre des jeunes.
- ❑ Jamais le soir après 19h.
- ❑ Jamais le week-end.
- ❑ Jamais pendant les vacances.
- ❑ Durée : 1h à 1h30.



Les réunions

9

En début de mandat, le CMJ rencontre le Conseil Municipal.

3 réunions par trimestre

Les deux premières

- **Les réunions de travail** : 1 fois par mois pour chaque commission (1h30 maximum).

La troisième

- **Réunion plénière** : le CMJ dans son ensemble ; chaque commission présente son travail aux autres.

+

- *Une réunion annuelle où le CMJ assiste à la réunion du Conseil Municipal*



Les Projets

10

1. Les jeunes choisissent leurs projets avec l'appui des accompagnants.
2. Ils les étudient et les développent pour les présenter à la commission.
3. Celle-ci établit une sélection parmi les différentes présentations.
4. Les jeunes montent et finalisent les projets sélectionnés.
5. Ceux-ci sont validés par le Conseil Municipal.
6. Pour permettre leur étude et leur développement, un budget de fonctionnement sera alloué au CMJ.

Conditions pour voter ou être candidat aux élections du CMJ



11

- Pour être candidat, il faut habiter et être scolarisé à Montesquieu-Volvestre.
- Pour voter, il faut être scolarisé à Montesquieu-Volvestre.



La candidature

12

- Formulaire de candidature à remplir et à retourner aux personnes référentes dans chaque établissement
- La candidature sera individuelle et ne sera acceptée que si le formulaire de candidature est entièrement complété (autorisation parentale et de soins).
- Date limite de dépôt des candidatures : **09 octobre 2015**



La candidature impliquera

13

- La disponibilité
- La motivation
- Le sérieux
- L'assiduité
- L'écoute et la prise en compte des attentes des jeunes



La parité et le nombre de sièges

14

↳ Parité

- 8 sièges pour les filles
- 8 sièges pour les garçons

(2 filles et 2 garçons par niveau : CM1 – CM2 – 6^{ème} et 5^{ème}).



La campagne électorale

15

Les candidats devront expliquer à leurs camarades pourquoi ils souhaitent se présenter à l'élection. Ils seront aidés dans la préparation par les accompagnants.

- 2 semaines avant le vote dans les établissements.
- Exclusivement à la charge de la Mairie.
- Communication par affichage.
- Par le site Internet de la commune (mise en ligne des affiches).



La carte d'électeur

16

- Envoyée directement au domicile avant les élections
- Indispensable pour voter
- Elle prouve l'identité et la domiciliation



Les élections du CMJ

17

- Prévues le mardi 24 novembre 2015



Le Vote : Mardi 24 novembre 2015

18

- Le jour du scrutin, les électeurs voteront dans leur établissement scolaire : à l'école élémentaire de Bonzoumet et au Collège Stella Blandy.
- Les électeurs devront obligatoirement insérer dans leur enveloppe 2 bulletins masculins et 2 bulletins féminins choisis librement parmi toutes les candidatures représentant leur niveau (les CM1 votent pour les CM1, les CM2 pour les CM2 etc...).
- Le temps du vote sera organisé sur le temps scolaire, en accord avec les enseignants.



Le lieu et les horaires du vote

19

- Le 24 novembre 2015 : simultanément à l'école élémentaire et au collège (les horaires seront précisés ultérieurement).

- Dépouillement : à l'issue du vote.

- Proclamation des résultats : à l'issue du dépouillement dans chaque établissement.



Renseignements

20

- Par téléphone à la Mairie : 05.61.98.43.43
- Par mail : cmj.montesquieu31@gmail.com



Conseil Municipal des Jeunes

Nous on vote !



MAIRIE DE MONTESQUIEU-VOLVESTRE.

Commission CMJ

cmj.montesquieu31@gmail.com